



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le Neuf juin, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er juin 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 15

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Carmen
PICAZO, Chantal BOURDELAS, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—
ZEITSCHER, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ

Etaient absent excusé : Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Gilles RODRIGUEZ
pouvoir Catherine SANCHEZ, Jacques LASSALLE pouvoir Denis CHAUSSONNET, Magali
LARAPIDIE pouvoir Chantal BOURDELAS, Audrey JOLLY pouvoir Gilles NAVELLIER

Secrétaire de séance : Catherine SANCHEZ

DELIB_2022/29_Finances

Etat d'assiette et destination des souches 2022

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que la Commune de Brach a réalisé des coupes de bois sur les parcelles 3b 4b 6a et 8c sur ces mêmes parcelles
des souches sont disponibles pour vente et exploitation.

PROPOSE au conseil municipal de laisser l'ONF vendre les souches de gré à gré à l'UP sur les parcelles 3b 4b 6a et 8c

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de valider la proposition de l'ONF de vendre les souches de
gré à gré à l'UP sur les parcelles 3b 4b 6a et 8c

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEZOCACIE
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97